

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3943

19 décembre 2014

SOMMAIRE

CRF2 S.A.	189222	Placinvest S.à r.l.	189220
DG Habitat S.A.	189218	RCS Secretarial Services (Luxembourg)	
Ensof Services S.à r.l.	189219	S.à r.l.	189226
Gemeos Holding S.A.	189264	Regency Enterprises S.à r.l.	189225
Global Structured Finance	189229	Reload Master S.à r.l.	189243
GP Concept s.à r.l.	189228	REN Invest	189226
Grenache	189221	R.L. Resources S.A.	189222
Henxel International S.A.	189264	Royal Invest. Fine Art	189224
Hesperides Equity S.A.	189229	Samosa S.A.	189223
HG Roosevelt (Luxembourg) S.à r.l.	189218	Sina International S.A.	189220
Hillary S.à r.l.	189222	Sopor S.A.	189225
Horacio Pagani Holding S.A.	189264	Sovim S.A.	189225
KFC International Holdings II S.à r.l.	189256	Starfin Lux 2 S.à r.l.	189218
Lavfin S.A.	189228	Tango SCI	189223
Leopard Holdings UK S.à r.l.	189226	TB International Holdings II S.à r.l.	189249
Lyxor Map 1 S.à r.l.	189236	The European Energy Efficiency Fund, SA,	
MD Wind	189227	SICAV-SIF	189223
MSEOF Manager S.à r.l.	189221	Watchluxus S.A.	189220
Odyssey Financial Technologies S.A.	189219	Weinberg Real Estate Co-Invest S.A. ...	189220
Orbit Private Asset Management S.A. ..	189219	Wychwood Capital Partners GP 1 S.à r.l.	
Oriflame Cosmetics Global S.A.	189221	189224
Parc Belair Management	189227		

HG Roosevelt (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 24.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 168.830.

—
Lors du conseil de gérance tenu en date du 2 juillet 2014, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L- 2557 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193473/13.

(140215338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Starfin Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 177.027.

—
EXTRAIT

L'associé unique de STARFIN LUX 2 S.A R.L., STARFIN EUROPEAN DEBT FUND LP, a transféré la totalité des titres de participations détenus à la société STARFIN EUROPEAN DEBT TC LP, ayant son siège social sis 1, Royal Plaza, Royal Avenue, GY1 2HL St. Peter Port, Guernsey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193825/14.

(140215474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

DG Habitat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Hesperange, 387, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 116.099.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 novembre 2014 que:

1) L'assemblée accepte la démission de Monsieur Gervasio GIAMPAOLO de son mandat d'administrateur-délégué.

2) L'assemblée constate, aux fins de modification au registre de commerce, les changements d'adresses suivants:

- Monsieur Gervasio GIAMPAOLO, demeurant dorénavant à L-5978 Itzig, 17, Rue Abbé Nicolas Weyrich, (ci-avant à L-2168 Luxembourg, 119, rue de Muehlenbach);

- Monsieur Domenico COLAIANNI, demeurant dorénavant à L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muehlenbach, (ci-avant à L-1319 Luxembourg, 20, rue de Cents);

- Madame Alexandra DILSCHNEIDER, demeurant dorénavant à L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muehlenbach. (ci-avant à L-1319 Luxembourg, 20, rue de Cents);

ET

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 3 novembre 2014 que:

Suite à l'autorisation lui conférée par l'assemblée générale ordinaire du 3 novembre 2014, le Conseil nomme comme nouvel administrateur-délégué, en remplacement de l'administrateur-délégué démissionnaire:

Monsieur Domenico COLAIANNI, demeurant à L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muehlenbach, son mandat expirant avec son mandat d'administrateur en 2017.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'administrateur-délégué avec un autre administrateur, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 6 des statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193287/27.

(140216281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Ensof Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 184.865.

By resolution of the sole shareholder of the Company dated December 1st 2014:

1. The resignation of Mr. Kamran Abbas-Vahid from the Board of managers of the Company has been acknowledged.

2. It has been resolved to appoint:

- M. Antoine Lam Chok, residing Rue du Cimetière 90, L-1338 Luxembourg;

- M. Grégory Noyen, residing Op Der Heed 40, L-1747 Luxembourg; and

- M. Geoffroy t'Serstevens, residing Rue de Beggen 169, L-1221 Luxembourg; as managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time.

This resolution has been taken in accordance with article 11 of the articles of incorporation of the Company.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Par résolution de l'associé unique de la Société en date du 1^{er} décembre 2014:

1. Il a été constaté la démission de M. Kamran Abbas-Vahid du Conseil de gérance de la Société.

2. Il a été résolu de nommer:

- M. Antoine Lam Chok, résidant Rue du Cimetière 90, L-1338 Luxembourg;

- M. Grégory Noyen, résidant Op Der Heed 40, L-1747 Luxembourg; et

- M. Geoffroy t'Serstevens, résidant Rue de Beggen 169, L-1221 Luxembourg; comme gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Cette résolution a été prise conformément à l'article 11 des statuts de la Société.

Référence de publication: 2014193347/25.

(140216103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Odyssey Financial Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 51.921.

Dépôt rectificatif au dépôt n°: L140215097

La liste des signataires autorisés à partir du 20 novembre 2014 de la société ODYSSEY FINANCIAL TECHNOLOGIES S.A. a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014193697/11.

(140215858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Orbit Private Asset Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 277.700,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.851.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration signée en date du 19 novembre 2014:

- d'annuler le mandat de Callens, Pirenne, Theunissen & Co. SARL à partir du 13 novembre 2014 et

- de nommer VPC Luxembourg SARL (adresse professionnelle: 4a, Op der Haart, L-9999 Wemperhardt), comme Réviseur d'entreprises agréé de la Société du 13 novembre 2014 jusqu'à l'assemblée générale que se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014193694/18.

(140215906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Weinberg Real Estate Co-Invest S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 310.523,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.569.

En date du 2 décembre 2014, les associés de la Société susmentionnée ont pris acte de la décision suivante:

- Renouvellement du mandat de la Société Deloitte Audit de son poste de Réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gerald Welvaert

Administrateur

Référence de publication: 2014193963/14.

(140216113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Watchluxus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.678.

Par la présente, la société TONUS & CUNHA ASSOCIES SARL, 61 route de Longwy L-8080 Bertrange (ancienne adresse: 38 Arelerstrooss, L-8552 Oberpallen), immatriculé au RCSL B139158, démissionne en date du 24 novembre 2014 de son poste de commissaire aux comptes de la Société.

Fait à Luxembourg, le 24/11/2014.

Référence de publication: 2014193961/11.

(140215407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Sina International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 39.876.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 20 novembre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme

SINA INTERNATIONAL SA, dont le siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été dénoncé en date du 3 février 2009.

Ce même jugement a dit que les frais sont à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Carmen RIMONDINI

Le liquidateur

Référence de publication: 2014193849/16.

(140215702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Placinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 189.951.

Suite à une cession de parts sociales en date du 01/12/2014, la société à responsabilité limitée Sofijac, ayant son siège à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, détient la totalité des 100 parts sociales de la société PLACINVEST S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014193751/13.

(140215775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Oriflame Cosmetics Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 176.162.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 30 octobre 2014

- L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Johan ROSENBERG de son mandat d'Administrateur de la Société avec effet au 03 octobre 2014.
- L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Tomi SUOJANSALO, né le 20 avril 1975 à Tampere, Finlande, demeurant professionnellement au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur de la Société avec effet au 03 octobre 2014, pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale en relation avec les comptes annuels clos au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014193703/15.

(140215763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

MSEOF Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 89.112.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 novembre 2014

L'associé unique de MSEOF Manager S.à r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du M. Scott Brown comme gérant de la Société avec effet au 31 octobre 2014.
- de nommer le gérant suivant avec effet au 31 octobre 2014, et ce pour une durée illimitée:

* M. Thomas Hartl, né le 29 avril 1972 à Regensburg (Allemagne) demeurant professionnellement au 20, Bank Street, London E14 4AD (Royaume-Uni).

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193667/14.

(140215165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Grenache, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 134.649.

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au siège social en date du 03 décembre 2014:

- qu'il a été pris la décision de nommer un nouveau gérant.

Nom: Fail

Prénom(s): David

Né le: 24 mars 1965

à Morpeth (Royaume Uni)

Adresse Professionnelle: 9, allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Date de Nomination: 03 décembre 2014

Durée: indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 04 décembre 2014.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Gregor McMillan

Gérant

Référence de publication: 2014193423/25.

(140215826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

CRF2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 170.872.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 14 novembre 2014

L'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de Monsieur Csaba Horvath, né le 30 septembre 1980, à Tatabánya, Hongrie, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 17 novembre 2014 (en remplacement de Monsieur Karl Heinz Horrer, démissionnaire).

Cette décision prend fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2016

Dorénavant le conseil d'administration se compose des personnes suivantes:

- Stefan Holmér
- Csaba Horvath
- Richard Browne
- Luc de Vet

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Pour CRF2 S.A.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014193268/25.

(140215757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

R.L. Resources S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 30.386.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 3 décembre 2014

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Reno Maurizio TONELLI terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193773/16.

(140216244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Hillary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.842,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 130.809.

—
Lors du conseil de gérance en date du 24 novembre 2014, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société du 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 2 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193464/13.

(140215720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Tango SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg E 5.506.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 4 décembre 2014

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée:
- Monsieur Nicolas HANSEN, né le 31 mars 1969 à Differdange, demeurant professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 LUXEMBOURG

L'Assemblée décide que la société sera valablement engagée par la signature du gérant unique.

Référence de publication: 2014193894/12.

(140216211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

The European Energy Efficiency Fund, SA, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 162.036.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 2 décembre 2014

Monsieur Karl Kellner a démissionné de son poste de membre du Directoire le 2 décembre 2014.

Madame Marie C. Donnelly a démissionné de son poste de membre du Conseil de Surveillance le 2 décembre 2014.

Monsieur Thomas Howes, Rue de l'Etuve, 81, B-1000 Bruxelles, Belgique, a été nommé membre du Directoire le 2 décembre 2014 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires en 2017.

Madame Mechthild Wörsdörfer, Rue de la Loi, 200, B-1049 Bruxelles, Belgique, a été nommé membre du Conseil de Surveillance le 2 décembre 2014 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Bertrange, le 3 décembre 2014.

Pour le compte de The European Energy Efficiency Fund, SA, SICAV-SIF
Citibank International Limited, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2014193886/19.

(140215976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Samosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 129.463.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 3 décembre 2014 que:

- Les démissions de M. Laurent MULLER et M. Frédéric MULLER de leurs fonctions d'administrateur de la société ont été acceptées;

- La démission de M. Laurent MULLER de sa fonction de Président du Conseil d'administration a été acceptée;

- M. Eric BERNARD, né le 15 mai 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

M. Michael PROBST, né le 29 juin 1960 à Trèves (Allemagne), demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg ont été nommés aux fonctions d'administrateur de la société;

- Les mandats d'Administrateur de la Société prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2014193833/23.

(140215961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Royal Invest. Fine Art, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 167.656.

Extrait des résolutions adoptées en date du 29/11/2014 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société de droit Luxembourgeois Royal Invest Fine Art S.à r.l.

1. Suite à une cession de parts, la répartition des 100 parts sociales de la Société Royal Invest Fine Art s.à r.l. est la suivante à partir du 29/11/2014:

Monsieur Nicolas de Caritat, né le 31/07/1988 à Charleroi (BE) demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 56 rue Glesener, 50 parts sociales.

Monsieur Nicolas Delattre, né le 26/10/1984 à Liège (BE), demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 56 rue Glesener, 50 parts sociales.

2. Monsieur Bernard Enry, né le 25/05/1951 à Chêne-Bougeries (CH) a démissionné de son poste de gérant de la société Royal Invest Fine Art s.à r.l., avec effet immédiat.

3. Messieurs Nicolas de Caritat et Nicolas Delattre, prénommés, sont nommés gérants de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROYAL INVEST FINE ART S.A R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014193801/23.

(140216105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Wychwood Capital Partners GP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 192.312.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2014 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 26 novembre 2014, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur John Paul Keane, né le 28 mai 1976 à Tipperary, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 21, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 26 novembre 2014, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Arie Van Der Veken, né le 11 janvier 1957 à Zaltbommel, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 21, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérant de catégorie A

- Monsieur Arie Van Der Veken, prénommé.

Gérant de catégorie B

- Monsieur Michael Joseph Enright, né le 21 novembre 1948 à Limerick, Irlande, ayant son adresse professionnelle à Cregg Castle House, Fermoy, Country Cork, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 décembre 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014193958/31.

(140215308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Sopor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 65.493.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 17 novembre 2014

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat d'administrateur.

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2017:

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014193862/15.

(140215127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Sovim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 65.431.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 3 décembre 2014 que:

- Madame Sabrina COLANTONIO, née le 13 mars 1982 à Thionville (France) et ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015, en remplacement de Monsieur Alain Robillard, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Pour SOVIM S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014193863/16.

(140215315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Regency Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 77.877.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 5 novembre 2014

1. Le siège social est transféré du 67, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. Monsieur Georges SCHEUER a démissionné de son mandat de gérant B.

3. Monsieur François-Xavier GOOSSENS, administrateur de sociétés, né à Bruxelles (Belgique) le 8 mai 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert, est nommé gérant de catégorie B, en remplacement de M. Georges SCHEUER, démissionnaire.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Madame Ruth von Wyl, gérante A et Monsieur Jean-Christophe Dauphin, gérant B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que le mandat de ERNST & YOUNG S.A. (R.C.S. Luxembourg B47 771) en tant que réviseur d'entreprises agréé, situé au 7, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, est renouvelé pour la durée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 1/12/2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour REGENCY ENTERPRISES S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014193785/23.

(140215687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.683.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 12 novembre 2014 que:

- l'associé unique a pris connaissance de ce que toutes les dettes de la Société ont été payées et qu'il n'y a pas de boni de liquidation dû et payable à l'associé unique de la Société et décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

- l'associé unique décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014193781/19.

(140216123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

REN Invest, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 152.966.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014193787/11.

(140215232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Leopard Holdings UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 178.606.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2014 que:

- L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Christian BÜHLMANN de sa position de gérant de la Société avec effet immédiat.

- L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Peter Katz, avocat, né le 28 octobre 1970 à Johannesburg (Afrique du Sud), résidant professionnellement au 9/6, Nachal Ayalon, IL-99644 Ramat Beit Shemesh (Israël), au poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Il résulte d'un contrat de cession portant sur 500 parts de la société Leopard Holdings UK S.à r.l. (représentant 100% du capital social de la Société.) conclu entre la société TC Executives Corp. et la société Leopard Holding UK Limited en date du 27 novembre 2014 que:

- La société Leopard Holding UK Limited, ayant son siège social au 2nd Floor, 30 Charles II Street, London, SW1Y 4AE (UK), enregistrée au Companies House sous le numéro 9330830, a acquis les 500 parts cédées par la société TC Executives Corp. et est désormais associée de la Société en date du 27 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leopard Holdings UK S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014193566/24.

(140215551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Parc Belair Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 111, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 79.901.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 décembre 2012 le renouvellement des mandats suivants:

Les mandats des administrateurs:

- Jerry Maes, administrateur, demeurant au B-6720 Habay-la-Neuve, 39, me de Neufchâteau, Belgique;
- Marcel Goeres, administrateur, demeurant professionnellement L-2551 Luxembourg, 111, Avenue du X Septembre;
- Guy Goeres, administrateur, demeurant professionnellement L-8063 Bertrange 5, me Spierzelt.

Le mandat de l'administrateur délégué:

Jerry Maes, administrateur, demeurant au B-6720 Habay-la-Neuve, 39, me de Neufchâteau, Belgique.

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 décembre 2012 le changement de commissaire:

Les actionnaires ont décidé de révoquer le commissaire PKP Abax Audit, ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B 142.867. Les actionnaires ont décidé de nommer le commissaire Compliance & Control, ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B 172.482 afin de le remplacer.

Le mandat du commissaire expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2014193708/24.

(140215492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

MD Wind, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 38, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 151.943.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2014

Il a été décidé comme suite:

Suite à différentes cessions de parts sociales, la répartition de celles-ci s'établit désormais comme suit:

1) COSELOG S.A., société anonyme de droit belge, avec siège social à B-7522 Tournai, 18, rue Terre à Briques, immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0473.768.685,	
SEPTANTE PARTS SOCIALES	70
2) HOFIPA S.A., société anonyme, avec siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 35.343, SEPTANTE PARTS SOCIALES	70
3) MD HOLDING S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-9990 Weiswampach, 17, Duarrefstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 180.277, CENT SOIXANTE PARTS SOCIALES	160
TOTAL, TROIS CENT PARTS SOCIALES	300

En leur qualité de gérants, Messieurs Stephan ADAMS et Matthieu DESSAILLY, déclarent accepter la prédite cession au nom et pour le compte de la société, le tout en vertu de l'article 1690 et s. du Code Civil.

L'assemblée générale prend connaissance du changement d'adresse de ses deux gérants, Messieurs Stephan ADAMS et Matthieu DESSAILLY:

- Monsieur ADAMS demeure désormais à B-4780 Lommersweiler, Zur Neumühle, 35;
- Monsieur DESSAILLY demeure désormais à L - 9990 Weiswampach, 4, Duarrefstrooss.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 3 décembre 2014.

Pour MD WIND, Société à responsabilité limitée

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014193643/30.

(140215215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

GP Concept s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7420 Cruchten, 51A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 173.410.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 18 novembre 2014 tenue au siège social

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) La société Rent a Tent S.à r.l., ayant son siège social à 13, rue du Moulin, L-8387 Koerich, immatriculée au registre du commerce sous le numéro B 147 054, décide de vendre la totalité de ses parts sociales, soit trente-cinq (35) parts sociales d'une valeur nominale de quatre mille trois cent soixante-quinze (4.375 euros).

2) La société Lemon Event & Communication Services, ayant son siège social au 51A, rue Principale L-7420 Cruchten, immatriculé au registre du commerce sous le numéro B 136 190 et la société Rent a Tent S.à r.l. sont d'accord sur le fait que Lemon Event and Communication Services acquiert l'intégralité des 35 parts sociales cédées par Rent a Tent S.à r.l. et qu'il soit dorénavant associé unique de la société avec 100 parts sociales.

Après cette résolution, les parts sociales de la société sont détenues comme suit:

Lemon Event and Communication Services	100 parts
Total:	100 parts

Signature.

Référence de publication: 2014193437/21.

(140216000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Lavfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.363.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 02 décembre 2014 à 10.00 heures au siège social de la société

Résolutions

Après délibération, les résolutions suivantes sont successivement mises au vote:

Première résolution

1. Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:

370, route de Longwy

L-1940 Luxembourg

Deuxième résolution

2. La démission des administrateurs suivants est acceptée avec effet immédiat.

- Madame Valérie Berns

- Madame Monique Juncker

- et de Monsieur Hans De Graaf

Troisième résolution

3. Monsieur Pierre Goffinet, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg est nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2019.

Madame Isabelle Cardoso, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg est nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2019.

Monsieur Dominique Fontaine, demeurant à 78, rue du Castel B-6700 Arlon est nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2019.

Quatrième résolution

4. La démission du commissaire COMCOLUX Sàrl est acceptée avec effet immédiat.

Cinquième résolution

5. La société STRATEGO INTERNATIONAL s.à r.l. avec son siège social au 370, route de Longwy à L-1940 Luxembourg est nommée commissaire jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014193591/33.

(140215247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Hesperides Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.919.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la Société en date du 22 octobre 2014 que l'assemblée générale a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs arrivés à expiration de Monsieur Christophe Antinori, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, et de Monsieur Xavier Fabry, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

L'assemblée a également décidé de nommer Mademoiselle Delphine Poillot, née le 3 octobre 1970 à Reims (France), et demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, en tant que nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Edouard Maire, administrateur dont le mandat était arrivé à expiration, avec effet à compter du 22 octobre 2014.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

L'assemblée a enfin décidé de nommer Monsieur Alex Benoy, né le 29 mai 1954 à Luxembourg, et demeurant professionnellement à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nic Simmer, en tant que nouveau commissaire aux comptes, en remplacement de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à R.L., dont le mandat était arrivé à expiration, avec effet à compter du 22 octobre 2014.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2014193472/28.

(140216049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Global Structured Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3/A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 192.632.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the fifth of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"26 Investments S.A.", a société anonyme, incorporated in Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 120.962, having its registered office at 3/A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, here represented by Mr Jean-Pierre Verlaine, with professional residence 3/A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in his capacity as sole director

has requested the undersigned notary to draw up the following articles of a joint stock company which the prenamed person intends to incorporate.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company ("société anonyme") under the name of "Global Structured Finance".

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office

may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one euro (31.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The bearer shares shall be deposited with a depositary appointed by the Board of Directors or the Management Board and according to the requirements of Article 42, (2) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The depositary shall hold a bearer shares register in Luxembourg in which the bearer shares are registered in the name of the shareholder as being the owner of such shares.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders or in the bearer shares register as the full owner of such shares.

Upon request of the shareholders, certificates stating inscription of the registered shares shall be delivered to the shareholders by the Company or by the depositary in case of bearer shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 7. The board of directors shall choose among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter. Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all of the directors. Such approval may be expressed in a single or in several separate documents which together shall form the circular resolution.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management of the company and within such daily management to one or more directors, executives, employees or other persons who may be but need to be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chooses by it.

The first person(s) to whom the daily management of the company is delegated to, may be elected at the first general meeting of shareholders.

Art. 12. The Company will be bound either by the joint signature of two (2) directors, one signature being in every case the signature of the delegated of the board, or by the sole signature of the delegated of the board, or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the thirty-first in the month of May of each year.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2015.

The first annual general meeting shall be held in 2016.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The one thousand shares have been subscribed by 26 Investments S.A., prenamed.

The subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its free disposal the amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR), as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand five hundred euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at ONE (1).

The following has been elected as sole director, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31 December 2015:

Mr Jean-Pierre Verlaine, with professional residence 3/A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at ONE (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31 December 2015:

Engelwood Management & Consulting, société à responsabilité limitée, with registered office 3/A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Third resolution

The company's registered office is located at 3/A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by its surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«26 Investments S.A.», société anonyme, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 120.962, ayant son siège social au 3/A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, représentée par Monsieur Jean-Pierre Verlaine, ayant résidence professionnelle 3/A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en qualité d'administrateur unique.

Lequel a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que la personne prémentionnée déclare constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «Global Structured Finance».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie, ou voie électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés qui ensemble formeront la résolution circulaire.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. La Société sera engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le trente et un mai de chaque année.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les mille actions ont été souscrites par 26 Investments S.A., prénommée.

Les actions ont toutes été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à UN (1).

Est appelé aux fonctions d'administrateur, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015: Monsieur Jean-Pierre Verlainne, ayant résidence professionnelle 3/A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à UN (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015: Engelwood Management & Consulting, société à responsabilité limitée, ayant son siège social 3/A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 3/A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la même personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-P. VERLAINE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, A.C., le 10 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16900. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014198278/360.

(140221293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Lyxor Map 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 192.680.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of the month of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Lyxor Asset Management S.A.S. a société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France having its registered office at 17, Cours Valmy, 92800 Puteaux, France, and registered with the French Registre du Commerce et des Sociétés of Nanterre with SIRET number 418 862 215,

here represented by Mr. Louis-Foulques Servajean-Hilst, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris, on 3 December 2014.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to acquire and hold a participation in one or several companies that shall be organised as société en commandite par actions (S.C.A.) and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and to act as their general partner with unlimited liability.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will have the name of "Lyxor MAP 1 S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. The registered office of the Company may be transferred within the city of Luxembourg through resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty five (125) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one (1) vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the general meeting of shareholders deliberating in accordance with the requirements for amendment to the present articles of incorporation (in case of plurality of shareholders), in accordance with article 19 of the present articles of incorporation.

Art. 8. The Company will recognise only one (1) holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the law 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the single or of one (1) of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by the board of managers composed of two (2) managers of category A and two (2) managers of category B, who need not be shareholders of the Company.

Each manager of category A and each manager of category B will be chosen by the shareholders from two (2) separate lists of managers which will be proposed to them; being understood that managers belonging to category B will be chosen from a list of managers which are neither employees of none of the shareholders nor employees of Société Générale S.A. or any of its affiliates.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any manager of category A together with any manager of category B.

Art. 12. The board of managers shall choose from among its members a chairman who shall belong to category B. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the purpose of the Company.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, at the place indicated in the notice of the meeting.

In principle, meetings of the board of managers will be held quarterly.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least four (4) business days in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. No notice is required if all members of the board of managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a meeting of the board of managers to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one (1) or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers and at least one manager of category A and one manager of category B is present.

Decisions shall be taken by a majority of votes of three quarter (3/4) of the managers present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of an original signature by mail, facsimile or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two (2) managers, one of each category. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two (2) managers, one of each category.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by him/them in the name of the Company. He (They) is/are (an) authorised agent(s) only and is/are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The board of managers may establish one (1) or several internal committees and shall determine their composition, as well as their detailed tasks and remunerations.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. The decisions of the shareholders are taken at general meetings of shareholders.

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendments of the articles of incorporation require the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Art. 20. If the Company has only one (1) shareholder, such sole shareholder exercises all powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder when the number of shareholders is reduced to one (1). The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on 1 January of each year and ends on 31 December of the same year.

Art. 22. Each year on 31 December, the accounts are closed and the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the annual net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one (1) or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

G. Governing law

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated hereabove, declares to subscribe for one hundred and twenty five (125) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitional disposition

The first (1st) financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-

General meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to pass the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 28-32, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

2. The following person(s) are appointed members of the board of managers:

- Edouard Auché, Chief Operating Officer at Lyxor Asset Management, residing at 17, Cours Valmy 92800 Puteaux, born in Paris, France on 10 April 1965, as category A manager;

- Ingrid Martin, deputy Head of Managed Account Platform at Lyxor Asset Management, residing at 17, Cours Valmy 92800 Puteaux, born in Epinay-sur-Seine, France on 25 August 1973, as category A manager;

- Lucien Caytan, Independent Director, residing at 1, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, born in Uccle/Ukkel (Brussels), Belgium on 8 November 1948, as category B manager;

- Alan Picone, Managing Director - Member at Kinetic Partners Luxembourg Management Company, residing at 65, rue d'Eich, L-1416 Luxembourg, born in Thionville on 30 June 1976, as category B manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of discrepancy between the two versions, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lyxor Asset Management S.A.S., une société par actions simplifiée, constituée et existant selon les lois de France, ayant son siège social au 17, Cours Valmy, 92800 Puteaux, France, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro SIRET 418 862 215,

dûment représentée par Monsieur Louis-Foulques Servajeau-Hilst, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 3 décembre 2014.

La dite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Objet - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la détention de participations dans une ou plusieurs sociétés luxembourgeoises constituées sous forme de société en commandite par actions (S.C.A) et d'agir en tant qu'associé commandité à responsabilité illimitée pour les dettes et obligations de ces entités.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour dénomination «Lyxor MAP 1 S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts. Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne le droit à un (1) vote à l'assemblée ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société.

Art. 7. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts (en cas de pluralité d'actionnaires), selon les modalités requises par l'article 19 des présents statuts.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société.

Art. 9. En cas d'associé unique, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales détenues par chaque associé peuvent être cédées en application des dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 10. Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

C. Conseil de gérance

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance composé de deux (2) gérants de catégorie A et deux (2) gérants de catégorie B, associés ou non. Chaque gérant de catégorie A et chaque gérant de catégorie B seront choisis par les associés sur deux (2) listes de gérants séparées qui leur seront proposées; étant entendu que les gérants appartenant à la catégorie B seront choisis sur une liste de gérants qui ne sont ni des employés d'aucun des associés ni des employés de Société Générale S.A. ou de filiales du groupe.

Les gérants sont élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera la durée de leur mandat.

La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B.

Art. 12. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres, qui devra être de catégorie B. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance et qui sera responsable de rédiger les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance et de réunions des associés.

Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

En principe, les réunions du conseil de gérance se tiendront tous les trimestres.

Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins quatre (4) jours ouvrés avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et s'ils indiquent avoir été dûment informés du contenu de l'ordre du jour de la réunion. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de

gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance et au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B est présent.

Les décisions sont prises à la majorité de $\frac{3}{4}$ des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où le nombre de votes pour et contre recueillis lors d'une réunion est égal, le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par deux (2) gérants dont un de chaque catégorie. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants dont un de chaque catégorie.

Art. 14. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelle que raison que ce soit, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le(s) gérant(s) n'assume(nt), du fait de sa/leur position, aucune responsabilité quant aux actes légalement passés par lui au nom de la Société. Il(s) est/sont des mandataires de la Société et par conséquent seulement responsables pour l'exécution de son/leur mandat.

Art. 16. Le conseil de gérance peut établir un (1) ou plusieurs comités internes et déterminera leur composition, ainsi que le détail de leurs tâches et de leur rémunération.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions des associés

Art. 17. Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

Art. 18. Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a droit à un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

Art. 19. Les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts ($\frac{3}{4}$) du capital social.

Art. 20. En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique. L'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Comptes sur dividendes

Art. 21. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Au 31 décembre de chaque année, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la Loi. Les associés peuvent consulter les documents précités au siège social de la Société.

Art. 23. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Le solde est à la libre disposition des associés. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués aux associés en respect des conditions et dispositions de la Loi.

Le surplus est distribué aux associés. Cependant, les associés peuvent décider, à la majorité des votes déterminée par les lois applicables, que le profit, après déduction des réserves, puisse être reporté ou affecté à une réserve extraordinaire.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

G. Loi applicable

Art. 25. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Souscription et libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par Lyxor Asset Management S.A.S. pré-qualifiée pour un prix de souscription total de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-). Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.500,-.

Assemblée générale

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 28-32, rue de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Edouard Auché, Chief Operating Officer de Lyxor Asset Management, résidant professionnellement au 17, Cours Valmy 92800 PUTEAUX, né à Paris, France le 10 avril 1965, gérant de catégorie A;
- Ingrid Martin, deputy Head of Managed Account Platform de Lyxor Asset Management, résidant professionnellement au 17, Cours Valmy 92800 Puteaux, née à Epinay-sur-Seine, France le 25 août 1973, gérant de catégorie A;
- Lucien Caytan, gérant indépendant, résidant professionnellement au 1, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, né à Uccle/Ukkel (Bruxelles), Belgique le 8 novembre 1948, gérant de catégorie B;
- Alan Picone, directeur général - Associé de Kinetic Partners Luxembourg Management Company, résidant professionnellement au 65, rue d'Eich, L-1416 Luxembourg, né à Thionville, France le 30 juin 1976, gérant de catégorie B.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel et résidence, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L.-F. SERVAJEAN-HILST et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 décembre 2014. Relation: LAC/2014/57882. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198422/345.

(140221747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Reload Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 192.363.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cavendish-Peakside CEE Holding S.à. r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and in progress of registration the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, having his professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of one (1) proxy given under private seal in November, 2014.

The said proxy, signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Reload Master S.à. r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out (a) all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition and the holding of real estate properties (the Real Estate Properties) and the taking of participating interests in (i) enterprises (in whatever form) which may, pursuant to their constitutional documents, acquire and hold only real property and other assets necessary for the management of such real property (the Real Estate Companies) and (ii) real estate holding companies which are hereby defined as entities the purpose of which, according to their constitutional documents, is to indirectly acquire and hold real property and other assets necessary for the management of such real property through acquiring and holding interests in other entities the purpose of which is restricted in the same manner as described in (i) and (ii) above (the Real Estate Holding Companies), as well as (b) the administration, the management, the control, the development and the disposal of such Real Estate Properties and participating interests in Real Estate Companies and Real Estate Holding Companies.

In connection with the purposes stated above, the Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions which are directly or indirectly connected with its purposes stated above or which promote their development or extension.

The Company may borrow in any form, except by way of a public offer. It may issue, by way of private placement, shares, bonds and other securities representing debt, convertible or not, and / or claims. It may also give guarantees or security in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliates or any other company. The Company may further pledge, assign, encumber or create any other way, security over all or part of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500,-) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital, subject to any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with and subject to any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers, subject to any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders, may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager; and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable

reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law and with the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

Subject to any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders, the balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash by Cavendish-Peakside CEE Holding S.à. r.l., prenamed.

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred Euro (EUR 1.400,00).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A manager:

- Mr. Karol Maziukiewicz, born on March 10, 1977 in Elk (Poland), having his professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Category B managers:

- Mr. Stefan Aumann, born on November 12, 1970 in Aschaffenburg (Germany), having his professional address at 5a, Schonegg, CH-6300 Zug, Switzerland;

- Mr. Otis Spencer, born on July 14, 1965 in Yokosuka (Japan), having his professional address at Al. Jana Pawla 1129, 00-867 Warsaw, Poland.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, he signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorze novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Cavendish-Peakside CEE Holding S.à. r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté(e)s par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, ayant son adresse professionnelle au L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une (1) procuration sous seing privé donnée en novembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Reload Master S.à. r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser (a) toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la détention de biens immobiliers (les Biens Immobiliers) et à la prise de participations dans (i) des entreprises (sous quelque forme que ce soit) qui peuvent, conformément à leurs documents constitutifs, acquérir et détenir exclusivement des biens immobiliers et d'autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers (les Sociétés Immobilières) et (ii) des sociétés de détention de portefeuille immobilier qui sont définies ici comme des entités dont l'objet social, conformément à leurs documents constitutifs, est l'acquisition et la détention indirecte des biens immobiliers et autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers, par le biais de l'acquisition et la prise de participations dans d'autres entités dont l'objet social est limité de la même façon comme décrit aux points (i) et (ii) ci-dessus (les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier), ainsi que (b) l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la cession des Biens Immobiliers et des participations dans les Sociétés Immobilières et les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier.

Dans le cadre des objets indiqués ci-dessus, la Société peut apporter tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt.

En général, la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social indiqué ci-dessus ou qui favorisent son développement ou son extension.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. Sous réserve des dispositions de tout pacte d'associé qui serait en vigueur entre les associés de la Société le cas échéant, la Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B». Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article et de tout pacte d'associé qui serait en vigueur entre les associés de la Société, le cas échéant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Sous réserve des dispositions de tout pacte d'associé qui serait en vigueur entre les associés de la Société le cas échéant le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement.

Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi et sous réserve des dispositions de tout pacte d'associé qui serait en vigueur entre les associés de la Société, le cas échéant.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Sous réserve des dispositions de tout pacte d'associé qui serait en vigueur entre les associés de la Société, le cas échéant, le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire par Cavendish-Peakside CEE Holding S.à. r.l., prénommée.

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400,00).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de Catégorie A:

- M. Karol Maziukiewicz, né le 10 mars 1977 à Elk (Pologne), ayant son adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de Catégorie B:

- M. Stefan Aumann, né le 12 novembre 1970 à Aschaffenburg (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 5a, Schonegg, CH-6300 Zug, Suisse;

- Otis Spencer, né le 14 juillet 1965 à Yokosuka (Japon), ayant son adresse professionnelle au Al. Jana Pawla 1129, 00-867 Warsaw, Pologne.

2. L'adresse du siège social est fixée au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 novembre 2014. LAC/2014/55060. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193774/352.

(140215804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

TB International Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F K enney.

R.C.S. Luxembourg B 190.230.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Yum! Restaurants International Holdings, Ltd., a company formed under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, United States of America and registered with the Delaware Company Register under number 4018187 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of TB International Holdings II S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary in Diekirch, on 11 September 2014, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.230 (the "Company").

II.- The 2,000,000 (two million) shares, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Creation of a new class of shares relating to class B shares;
3. Subsequent amendment and restatement of articles 8 and 11 of the articles of association of the Company,
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 0.02 (two United States Dollar Cents) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents) by the issuance of 2 (two) shares of the newly created class B of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 4,999,999.98 (four million nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine United States Dollars and ninety eight Cents), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
5. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the new shares by way of a contribution in kind;
6. New composition of the shareholding of the Company;
7. Subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to create a new class of redeemable shares, namely the class B shares, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolution, the Sole Shareholder resolves to amend and restate articles 8 and 11 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 8.** The share capital of the Company is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) represented by 2,000,000 (two million) shares, having a par value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each (the "Ordinary Shares"). The Company is allowed to create a new class of shares, namely the class B shares (the "Class of Shares") and issue shares in such class, which shall have a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each.

All the Ordinary Shares and the shares belonging to the Class of Shares will be collectively referred to as the "shares" as the case may be, or individually as a "share".

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Any share premium paid on shares shall be attached to such shares and be exclusively reserved to the benefit of the holder of such shares."

Articles 9 to 10 of the articles of association of the Company shall remain unchanged.

" **Art. 11.** The Company shall have power to repay the entire Class of Shares through the repayment and cancellation of all the shares in issue in such Class of Shares.

Such repaid Class of Shares shall be cancelled through a reduction of the share capital.

Such repayment of Class of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the single shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (i) such Class of Shares gives right to the Total Cancellation Amount (as defined below) to the holders thereof pro rata to their holding in such class (with the limitation however to the Available Amount (as defined below)) and (ii) the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Upon repayment and cancellation of the shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Available amount means the total amount of undistributed net profits of the Company, including profits made since the date of the Interim Accounts, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (ii) the amount of the share capital reduction and the resulting legal reserve reduction

relating to the Class of Shares to be cancelled, knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with Article 72.2 b) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and the resulting legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share	means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repaid and cancelled.
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than 8 (eight) days before the date of the repayment and cancellation of the relevant Class of Shares.
Total Cancellation Amount	shall be an amount determined by the sole manager or the managers (as the case may be) in accordance with article 72.2 b) of the Law, and approved by the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for the Class of Shares shall be the Available Amount of such class as at the time of its cancellation. Nevertheless, the manager or the managers (as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that (i) the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount, (ii) such different Total Cancellation Amount shall be notified by sole manager or the managers (as the case may be) to all the shareholders of the Company through written notice and that (iii) this Total Cancellation Amount has not been disputed in writing by any shareholder of the Company within 3 (three) days following receipt of the written notice from the sole manager or the managers (as the case may be).

Subject to the prior repayment of the Class of Shares, the Company may repay the Ordinary Shares.

The repayment of the Ordinary Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the single shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

If the repayment price for the Ordinary Shares is in excess of the nominal value of the Ordinary Shares to be repaid, such repayment may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price."

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 0.02 (two United States Dollar Cents), so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents) by the issuance of 2 (two) shares of the newly created class B, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 4,999,999.98 (four million nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine United States Dollars and ninety eight Cents) (the "Share Premium"), which shall be attached to the New Shares, the whole to be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder.

Fifth resolution:

The Sole Shareholder further resolves to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as detailed below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of all the 2,000,002 (two million two) shares, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) in the share capital of TB International Finance Company S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.220 (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 5,000,000 (five million United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated October 29, 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Wolfgang Preiss, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;

b) Darin Orr, residing professionally at 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, United States of America, manager; and

c) Michael McAuliffe, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Yum! Restaurants International Holdings, Ltd.: 2,000,000 (two million) ordinary shares and 2 (two) class B shares.

The notary acts that the 2,000,002 (two million two) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Seventh resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 8.** The share capital of the Company is set at USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents), represented by 2,000,002 (two million two) shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, divided into (i) 2,000,000 (two million) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and (ii) one class of shares representing 2 (two) class B shares (the "Class of Shares")."

No other amendments shall be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about four thousand Euros (4,000.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire public établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Yum! Restaurants International Holdings, Ltd., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social sis à 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Delaware Company Register sous le numéro 4018187 (l'«Associé Unique»), ici dûment représentée par M. Régis Galiotto, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de TB International Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire établi à Diekirch, le 11 septembre 2014, non publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.230 (la «Société»).

II. Que les 2.000.000 (deux millions) de parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Création d'une nouvelle classe de parts sociales relatives à des parts sociales de classe B;
3. Modification subséquente et refonte des articles 8 et 11 des statuts de la Société;
4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 0,02 USD (deux cents de dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents) par l'émission de 2 (deux) parts sociales de la nouvelle classe B de parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 4.999.999,98 USD (quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix-huit cents), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;
5. Souscription et libération par l'Associé Unique des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;
6. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
7. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et
8. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de créer une nouvelle classe de parts sociales rachetables, les parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier et de refondre les articles 8 et 11 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.000 USD (vingt mille dollars américains), représenté par 2.000.000 (deux millions) de parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»). La Société peut créer une nouvelle classe de parts sociales, à savoir les parts sociales de classe B

(la «Classe de Parts Sociales») et émettre des parts sociales dans cette classe, qui auront une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune.

Toutes les Parts Sociales Ordinaires et les parts sociales appartenant à la Classe de Parts Sociales seront collectivement dénommées les «parts sociales» selon le cas, et individuellement une «part sociale».

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Toute prime d'émission payée sur les parts sociales sera attachée aux-dites parts sociales et sera exclusivement réservée au profit du détenteur desdites parts sociales.»

Les articles 9 et 10 des statuts de la Société resteront inchangés.

« **Art. 11.** La Société a le pouvoir de racheter la totalité de la Classe de Parts Sociales au moyen du rachat et de l'annulation de l'ensemble des parts sociales émises dans cette Classe de Parts Sociales.

La Classe de Parts Sociales rachetée sera annulée au moyen d'une réduction du capital social.

Un tel rachat de Classe de Parts Sociales sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (i) cette Classe de Parts Sociales donnera droit au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) aux détenteurs au prorata de leur détention dans une telle classe (limité toutefois au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous)) et (ii) les détenteurs de parts sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la Classe de Parts Sociales correspondante détenue par eux et annulée.

En cas de rachat et d'annulation des parts sociales de la Classe de Parts Sociales correspondante, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et payable par la Société.

Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets non distribués de la Société, y compris les bénéfices réalisés depuis la date des Comptes Intérimaires, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable incluant tous les fonds disponibles pour la distribution ainsi que les bénéfices reportés en avant et les sommes retirées des réserves disponibles pour ce but, (ii) le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en résultant relatif à la (aux) Classe (s) de Parts Sociales devant être annulée(s), étant entendu que le montant devant être distribué ne peut excéder la totalité des sommes disponibles pour la distribution telle que calculée conformément à l'article 72.2 b) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et de (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation de la Loi ou des Statuts, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires correspondants (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (BN + PE + RC) - (P + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (incluant les profits reportés en avant)

PE = toute prime d'émission librement distribuable et les autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées en avant)

RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts.

Valeur d'Annulation par Part Sociale signifie le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociale devant être rachetée et annulée.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date du Compte Intérimaire correspondant.

Date du Compte Intérimaire signifie la date qui ne peut être supérieure à 8 (huit) jours précédant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales correspondante.

Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le gérant unique ou les gérants (selon le cas) conformément à l'article 72.2 b) de la Loi, et approuvé par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Classe de Parts Sociales sera le Montant Disponible d'une telle classe au moment de son annulation.

Néanmoins, le gérant ou les gérants (selon le cas) pourra déterminer un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition toutefois que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Total Disponible, (ii) que ce Montant Total d'Annulation soit notifié par le gérant unique ou les gérants (selon le cas) à l'ensemble des associés de la Société par écrit et que (iii) ce Montant Total d'Annulation n'ait pas été contesté par écrit par un associé dans les 3 (trois) jours suivant la réception de cette notification de la part du gérant unique ou des gérants (selon le cas).

Moyennant le rachat préalable de l'ensemble des Classes de Parts Sociales la Société peut racheter les Parts Sociales Ordinaires.

Le rachat des Parts Sociales Ordinaires sera décidé par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés ou par l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Si le prix de rachat des Parts Sociales Ordinaires excède la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires devant être rachetées, ce rachat pourra seulement être décidé dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles eu égard à ce prix de rachat excédentaire.»

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 0,02 USD (deux cents dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents) par l'émission de 2 (deux) parts sociales de la nouvelle classe B de parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 4.999.999,98 USD (quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix-huit cents) (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par l'Associé Unique.

Cinquième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé de la totalité des 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales, d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, de TB International Finance Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.220 (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 5.000.000 USD (cinq millions de dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 29 octobre 2014, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Wolfgang Preiss, résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, gérant;

b) Darin Orr, résidant professionnellement au 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, Etats Unis d'Amérique, gérant; et

c) Michael McAuliffe, résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, gérant;

Tous représentés par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport visée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Sixième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Yum ! Restaurants International Holdings, Ltd.: 2.000.000 (deux millions) de parts sociales ordinaires et 2 (deux) parts sociales de classe B.

Le notaire constate que les 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Septième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents), représenté par 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, divisé en (i) 2.000.000 (deux millions) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) une classe de parts sociales représentant 2 (deux) parts sociales de classe B (la «Classe de Parts Sociales»)»

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ quatre mille Euros (4.000.- Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52040. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194536/392.

(140216719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

KFC International Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,02.

Siège social: Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.204.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Yum! Restaurants International Holdings, Ltd., a company formed under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, United States of America and registered with the Delaware Company Register under number 4018187 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of KFC International Holdings II S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary in Diekirch, on 11 September 2014, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.204 (the "Company").

II.- The 2,000,000 (two million) shares, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Creation of a new class of shares relating to class B shares;
3. Subsequent amendment and restatement of articles 8 and 11 of the articles of association of the Company,
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 0.02 (two United States Dollars Cents) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents) by the issuance of 2 (two) shares of the newly created class B of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 2,999,999,999.98 (two billion nine hundred ninety nine million nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine United States Dollars and ninety eight Cents), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
5. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the new shares by way of a contribution in kind;
6. New composition of the shareholding of the Company;
7. Subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to create a new class of redeemable shares, namely the class B shares, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolution, the Sole Shareholder resolves to amend and restate articles 8 and 11 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 8.** The share capital of the Company is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) represented by 2,000,000 (two million) shares, having a par value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each (the "Ordinary Shares"). The Company is allowed to create a new class of shares, namely the class B shares (the "Class of Shares") and issue shares in such class, which shall have a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each.

All the Ordinary Shares and the shares belonging to the Class of Shares will be collectively referred to as the "shares" as the case may be, or individually as a "share".

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Any share premium paid on shares shall be attached to such shares and be exclusively reserved to the benefit of the holder of such shares."

Articles 9 to 10 of the articles of association of the Company shall remain unchanged.

" **Art. 11.** The Company shall have power to repay the entire Class of Shares through the repayment and cancellation of all the shares in issue in such Class of Shares.

Such repaid Class of Shares shall be cancelled through a reduction of the share capital.

Such repayment of Class of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the single shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (i) such Class of Shares gives right to the Total Cancellation Amount (as defined below) to the holders thereof pro rata to their holding in such class (with the limitation however to the Available Amount (as defined below)) and (ii) the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Upon repayment and cancellation of the shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Available amount means the total amount of undistributed net profits of the Company, including profits made since the date of the Interim Accounts, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (ii) the amount of the share capital reduction and the resulting legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled, knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with Article 72.2 b) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and the resulting legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repaid and cancelled.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than 8 (eight) days before the date of the repayment and cancellation of the relevant Class of Shares.

Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the sole manager or the managers (as the case may be) in accordance with article 72.2 b) of the Law, and approved by the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for the Class of Shares shall be the Available Amount of such class as at the time of its cancellation.

Nevertheless, the manager or the managers (as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that (i) the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount, (ii) such different Total Cancellation Amount shall be notified by sole manager or the managers (as the case may be) to all the shareholders of the Company through written notice and that (iii) this Total Cancellation Amount has not been disputed in writing by any shareholder of the Company within 3 (three) days following receipt of the written notice from the sole manager or the managers (as the case may be).

Subject to the prior repayment of the Class of Shares, the Company may repay the Ordinary Shares.

The repayment of the Ordinary Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the single shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

If the repayment price for the Ordinary Shares is in excess of the nominal value of the Ordinary Shares to be repaid, such repayment may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price."

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 0.02 (two United States Dollar Cents), so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents), by the issuance of 2 (two) shares of the newly created class B, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 2,999,999,999.98 (two billion nine hundred ninety nine million nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine United States Dollars and ninety eight Cents) (the "Share Premium"), which shall be attached to the New Shares, the whole to be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder.

Fifth resolution:

The Sole Shareholder further resolves to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as detailed below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of all the 2,000,002 (two million two) shares, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, in the share capital of KFC International Finance Company S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.202 (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 3,000,000,000 (three billion United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated October 29, 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Wolfgang Preiss, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;

b) Darin Orr, residing professionally at 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, United States of America, manager; and

c) Michael McAuliffe, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Yum! Restaurants International Holdings, Ltd.: 2,000,000 (two million) ordinary shares and 2 (two) class B shares.

The notary acts that the 2,000,002 (two million two) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Seventh resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 8.** The share capital of the Company is set at USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents), represented by 2,000,002 (two million two) shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, divided into (i) 2,000,000 (two million) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and (ii) one class of shares representing 2 (two) class B shares (the "Class of Shares")."

No other amendments shall be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about eight thousand Euros (8,000.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire public établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Yum! Restaurants International Holdings, Ltd., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social sis à 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Delaware Company Register sous le numéro 4018187 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par M. Régis Galiotto, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de KFC International Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire établi à Diekirch, le 11 septembre 2014, non publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.204 (la «Société»).

II. Que les 2.000.000 (deux millions) de parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Création d'une nouvelle classe de parts sociales relatives à des parts sociales de classe B;
3. Modification subséquente et refonte des articles 8 et 11 des statuts de la Société;
4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 0,02 USD (deux cents de dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents) par l'émission de 2 (deux) parts sociales de la nouvelle classe B de parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 2.999.999,998 USD (deux milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix-huit cents), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;
5. Souscription et libération par l'Associé Unique des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;
6. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
7. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et
8. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de créer une nouvelle classe de parts sociales rachetables, les parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier et de refondre les articles 8 et 11 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.000 USD (vingt mille dollars américains), représenté par 2.000.000 (deux millions) de parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»). La Société peut créer une nouvelle classe de parts sociales, à savoir les parts sociales de classe B (la «Classe de Parts Sociales») et émettre des parts sociales dans cette classe, qui auront une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune.

Toutes les Parts Sociales Ordinaires et les parts sociales appartenant à la Classe de Parts Sociales seront collectivement dénommées les «parts sociales» selon le cas, et individuellement une «part sociale».

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Toute prime d'émission payée sur les parts sociales sera attachée auxdites parts sociales et sera exclusivement réservée au profit du détenteur desdites parts sociales.»

Les articles 9 et 10 des statuts de la Société resteront inchangés.

« **Art. 11.** La Société a le pouvoir de racheter la totalité de la Classe de Parts Sociales au moyen du rachat et de l'annulation de l'ensemble des parts sociales émises dans cette Classe de Parts Sociales.

La Classe de Parts Sociales rachetée sera annulée au moyen d'une réduction du capital social.

Un tel rachat de Classe de Parts Sociales sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (i) cette Classe de Parts Sociales donnera droit au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) aux détenteurs au prorata de leur détention dans une telle classe (limité toutefois au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous)) et (ii) les détenteurs de parts sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la Classe de Parts Sociales correspondante détenue par eux et annulée.

En cas de rachat et d'annulation des parts sociales de la Classe de Parts Sociales correspondante, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et payable par la Société.

Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets non distribués de la Société, y compris les bénéfices réalisés depuis la date des Comptes Intérimaires, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable incluant tous les fonds disponibles pour la distribution ainsi que les bénéfices reportés en avant et les sommes retirées des réserves disponibles pour ce but, (ii) le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en résultant relatif à la (aux) Classe (s) de Parts Sociales devant être annulée(s), étant entendu que le montant devant être distribué ne peut excéder la totalité des sommes disponibles pour la distribution telle que calculée conformément à l'article 72.2 b) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et de (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation de la Loi ou des Statuts, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires correspondants (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (BN + PE + RC) - (P + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (incluant les profits reportés en avant)

PE = toute prime d'émission librement distribuable et les autres réserves librement distribuables

	RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée
	P = pertes (incluant les pertes reportées en avant)
	RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts.
Valeur d'Annulation par Part Sociale	signifie le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociale devant être rachetée et annulée.
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date du Compte Intérimaire correspondant.
Date du Compte Intérimaire	signifie la date qui ne peut être supérieure à 8 (huit) jours précédant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales correspondante.
Montant Total d'Annulation	sera un montant déterminé par le gérant unique ou les gérants (selon le cas) conformément à l'article 72.2 b) de la Loi, et approuvé par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) sur la base 14 des Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Classe de Parts Sociales sera le Montant Disponible d'une telle classe au moment de son annulation. Néanmoins, le gérant ou les gérants (selon le cas) pourra déterminer un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition toutefois que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Total Disponible, (ii) que ce Montant Total d'Annulation soit notifié par le gérant unique ou les gérants (selon le cas) à l'ensemble des associés de la Société par écrit et que (iii) ce Montant Total d'Annulation n'ait pas été contesté par écrit par un associé dans les 3 (trois) jours suivant la réception de cette notification de la part du gérant unique ou des gérants (selon le cas).

Moyennant le rachat préalable de l'ensemble des Classes de Parts Sociales la Société peut racheter les Parts Sociales Ordinaires.

Le rachat des Parts Sociales Ordinaires sera décidé par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés ou par l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Si le prix de rachat des Parts Sociales Ordinaires excède la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires devant être rachetées, ce rachat pourra seulement être décidé dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles eu égard à ce prix de rachat excédentaire.»

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 0,02 USD (deux cents dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents) par l'émission de 2 (deux) parts sociales de la nouvelle classe B de parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 2.999.999.999,98 USD (deux milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix-huit cents) (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par l'Associé Unique.

Cinquième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé de la totalité des 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales, d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, de KFC International Finance Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.202 (l'«Apport»).

189263

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 3.000.000.000 USD (trois milliards de dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 29 octobre 2014, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Wolfgang Preiss, résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, gérant;

b) Darin Orr, résidant professionnellement au 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, Etats Unis d'Amérique, gérant; et

c) Michael McAuliffe, résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, gérant;

Tous représentés par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport visée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Sixième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Yum ! Restaurants International Holdings, Ltd.: 2.000.000 (deux millions) de parts sociales ordinaires et 2 (deux) parts sociales de classe B.

Le notaire constate que les 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Septième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents), représenté par 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, divisé en (i) 2.000.000 (deux millions) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) une classe de parts sociales représentant 2 (deux) parts sociales de classe B (la «Classe de Parts Sociales»)»

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ huit mille Euros (8.000.- Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52038. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194313/397.

(140216841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Henxel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 49.276.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants en date du 28 novembre 2014 et de la décision du conseil d'administration en date du 1^{er} Décembre 2014

1. M. Julien NAZEYROLLAS, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 19 décembre 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Mme Katia CAMBON, administrateur et présidente du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. M. Julien NAZEYROLLAS a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HENXEL INTERNATIONAL S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014193470/20.

(140215466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Horacio Pagani Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 142.256.

—
Fiduciaire GLACIS S.à r.l. dénonce avec effet immédiat le siège social de la société HORACIO PAGANI HOLDING S.A., 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le no. B142256.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 4 décembre 2014.

Fiduciaire GLACIS S à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014193477/13.

(140215876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Gemeos Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.510.

—
Veillez noter que l'adresse des Administrateurs A de la Société susmentionnée, Monsieur Vasco Manuel PACHECO DE COUTO et Monsieur Pedro Gabriel PACHECO DE COUTO est désormais la suivante:

Bairro Nelito Soares, Rua Antero de Quental n° 18, Dist. Urbano do Rangel, Luanda, Angola

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gérald Welvaert

Administrateur B

Référence de publication: 2014193414/13.

(140215741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.
